

Article modifié	Modification
Date d'adoption	21 mai 2019
Table des matières	Mise à jour
Article 10	Formulaire d'adhésion devient carte d'adhésion
Article 10	Biffer engagement à se conformer aux statuts + date de prise d'effet de l'admission
Article 12	Consultation des documents dans les trente jours
Article 13.01 h) Article 13.01 i)	Rephraser pour : transmettre à l'exécutif les coordonnées pour le joindre et s'assurer de leur mise à jour Biffer la notion de vice-présidence de secteur
Article 13.01 j)	Rephraser pour : participe à l'enquête du syndicat concernant la défense d'un dossier de litige ou de grief;
Article 21.01 c)	Rephraser pour : l'exclusion (au lieu d'expulsion) du dirigeant du syndicat contre qui est adressée la plainte
Article 31.02	Rephraser pour : Le choix de la forme est déterminé par le comité exécutif. De plus, si l'assemblée générale se tient sous l'une des formes prévues à l'alinéa b) de l'article 31.01, la procédure suivante doit s'appliquer :
Article 32.01 b)	Rephraser pour : élire les membres du conseil syndical;
Article 34.01	Élection sur année distincte des membres des comités permanents
Article 36	Biffer l'entérinement par le conseil syndical
Article 38.01	Changer la référence 39.02 au lieu de 39.03
Article 38.05	Biffer le paragraphe sur les modifications aux statuts car la procédure se trouve déjà à l'article 83
Article 39.02	Modifier la constitution du comité de vote pour : 1 présidence, 1 secrétariat, 3 scrutateurs
Article 39.06 d)	Biffer l'utilisation d'une firme externe
Article 39	Replacer l'ancien article 41 sur la procédure de dépouillement à l'article 39
Article 40.04, 40.05, 40.06, 40.07	Adapter le texte et biffer l'utilisation d'une firme externe
Article 45.03	Établir un quorum d'assemblée générale de secteur
Article 46.01	Biffer l'élection du vp secteur, remplacé par délégué élu à l'AG
Article 47	Revoir la définition du rôle du conseil syndical
Article 48.01	Ajouter les comités permanents dans le conseil syndical
Article 49.01 h)	Modifier création de comité pour entérinement
Article 49.01 j)	Biffer l'application de la convention dans le secteur
Article 49.01 k)+l)	Biffer le secteur représenté
Article 49.01 n)	Biffer entériner les délégations proposées
Article 49.01 p)	Biffer soumettre les problématiques du secteur
Article 53	Replacer la désignation des secteurs à l'article 46
Article 54.01	Biffer l'éligibilité pour devenir un v-p de secteur
Article 55	Renommer fonctions déléguées
Article 55.01	Rephraser les fonctions de la déléguée pour éviter l'appellation de secteur
Article 60.01 g)	Modifier pour prévoir la formation des comités
Article 63.01 j)	Prévoir la gestion des libérations syndicales
Article 64.01 e)	Prévoir un autre signataire pour le effets bancaires
Article 65	Revoir les attributions de la vice-présidence générale
Article 66	Revoir et clarifier les attributions de la vice-présidence aux litiges
Article 68	Clarification des mandats de la vice-présidence à la mobilisation
Article 74	Clarification des mandats du comité litiges et nommer ses membres des « agents »
Article 75	Clarification des mandats du comité sst et nommer ses membres des « agents »
Article 77.02	Biffer le comité exécutif car déjà inclus dans le conseil syndical
Article 78	Prévoir que le comité de surveillance rend un rapport de ses activités Modifier « rapport de la trésorerie pour rapport financier »
Article 79.01 c)	Ajouter le conseil syndical pour la surveillance
Annexe 2	Modifier le formulaire de mise en candidature pour les délégués

Prendre note que deux (2) autres modifications ont été apportées et adoptées par le conseil syndical élargi du 21 février 2019, soit :

1. Amender les articles 66 et 67 par rapport à la représentation d'un comité par quelqu'un faisant partie de ce comité advenant le cas où le vp de ce comité ne peut se présenter à une rencontre.
2. Qu'un poste vacant au sein du conseil syndical puisse être comblé par intérim et ce, jusqu'à la prochaine assemblée générale régulière où il y aura élections.